Assistantes maternelles agréées

Plus d'une centaine d'assistantes maternelles agréées sur la commune proposent un accueil de qualité à leur domicile. L'assistante maternelle agréée accueille habituellement et de façon non permanente des mineurs à son domicile, moyennant une rémunération. Ces personnes peuvent être employées par des particuliers ou par des services d'accueil (crèches familiales). Les assistantes maternelles sont employées et rémunérées directement par les parents (ceux-ci peuvent bénéficier d'aides financières).

Liste des assistantes maternelles téléchargeable ici.